

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du jeudi 08 avril 2021

L'an 2021 et le jeudi 08 avril à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire

**Présents** : Mme PRUNET Delphine Maire, M. MALON Stéphane 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme PION Gabrielle 2<sup>e</sup> Adjoint, M. JOLIN Lionel 3<sup>e</sup> Adjoint, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, M. THOMAS Didier, Mme LAROYE Aurélie, Mme SAUVERVALD Margaux,

**Pouvoirs** : M. LEMOAL David qui a donné pouvoir à M. MALON

**Secrétaire** : Mme SAUVERVALD Margaux

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10
- Pouvoirs : 1

**Date de la convocation** : 02/04/2021

**Date d'affichage** : 03/04/2021

#### **Actes rendu exécutoire**

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers  
et publication ou notification le 20/04/2021

#### **Sommaire de l'Ordre du Jour :**

- Déplacement du Lieu de Réunion
- Approbation du Compte rendu de séance du 18 février 2021
- Acceptations de devis
- Anticipation budgétaire auprès du Trésorier Principal – Suppression des restes à réaliser suite au règlement des opérations par anticipation
- Vote des taux d'imposition
- Subventions aux associations 2021
- Approbation du Compte de gestion 2020
- Approbation du Compte Administratif 2020
- Affectation des résultats
- Budget Primitif 2021
- Point communautaire
- Affaires diverses :
  - Organisation des élections

#### **Compte rendu de la séance d'installation du 18 février 2021 :**

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **D2021-11 : Déplacement du lieu de réunion du Conseil Municipal à titre exceptionnel**

Madame le Maire déclare qu'il convient de fixer à titre exceptionnel le lieu de réunion du Conseil Municipal en salle polyvalente de Charmont-en-Beauce contiguë à la Mairie, située au 2 rue de la Mairie, cette salle étant adaptée aux dispositions particulières qui doivent être suivies dans la lutte contre la propagation du virus covid-19.

En conséquence et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents que la séance ordinaire du Conseil Municipal s'ouvre Salle Polyvalente conformément aux mesures qui doivent être prises et adaptées pour la bonne tenue des réunions du Conseil Municipal stipulées au II de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Cette décision est actée à l'unanimité des Conseillers présents et représentés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

### **D2021-12 : Acceptation de devis – Electricité bâtiment Mairie**

Le Conseil Municipal accepte après en avoir délibéré le devis de l'entreprise 2ECELEC, sise 9, Rue Neuve – 45300 Courcelles Le Roi, au titre de la pose et fourniture d'alimentation électrique au bâtiment Mairie, pour un montant de 937 € Hors Taxes soit 1 124,40 € Toutes Taxes Comprises.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

### **D2021-13 : Acceptation de devis – Antivirus Informatique**

Madame le Maire déclare que le contrat qui concerne l'antivirus du poste informatique de la Mairie arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler.

Le Conseil Municipal se prononce sur l'acceptation de devis pour le renouvellement de cet équipement et décide d'accepter la proposition de la société PROMOSOFT, sise 94, avenue Denis PAPIN 45800 Saint-Jean-de-Braye, comme la mieux-disante, pour un montant de 24,96 € Hors Taxes soit 29,95 € Toutes Taxes Comprises.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

### **D2021-14 : Acceptation de devis – Système d'alarme**

Madame le Maire déclare que le système d'alarme intrusion mairie actuellement sous contrat de maintenance auprès de la société THOP'ALARME, est piloté pour partie par smartphone et que ce service devient payant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société THOP'ALARME, sise 33 Rue Du Bout De La Ville. 45480 GRENEVILLE-EN-BEAUCE, comme la mieux-disante, pour un montant de 98 € Toutes Taxes Comprises.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

### **D2021-15 : Acceptation de devis – Panneaux de signalisation**

Le Conseil Municipal se prononce sur l'acceptation de ce devis présenté par la société DISCOUNT Collectivités SAS CREACOM, sise lieu-dit Val de Pons – 83350 Ramatuelle, pour un montant de 1110 € Hors Taxes, soit 1332€ Toutes Taxes Comprises.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

## **D2021-16 : Ouverture anticipée de crédits budgétaires - Autorisation de paiement**

Le Conseil Municipal précise la délibération votée le 17 décembre 2020 et décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 du Budget Primitif 2020, soit un montant maximum de 131 079,09 €. Au chapitre 21:  $131\,079,09 \text{ €} / 4 = 32\,769,77 \text{ €}$

Les restes à réaliser sont produits sur l'état adressé au comptable public et annexé à la présente délibération. Etat NEANT.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

## **D2021-17 : Vote des taux d'imposition**

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir en 2021 les taux de l'année 2020.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux suivants :

### **Taxe foncière sur les propriétés bâties :**

Taux communal : **11,14 %** + taux Départemental 18,56% =

Taux de référence 2021 : **29,70 %**

### **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,08 %**

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

## **D2021-18 : Subventions aux associations 2021**

Madame le Maire déclare qu'il convient de maintenir les subventions versées aux associations en 2020.

Le Conseil Municipal se prononce sur la nouvelle répartition des subventions allouées aux associations :

- Souvenir Français Orléans	25€
- A deux l'on danse	200€
- Génération Charmont	600€
- Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Outarville	100€
- Les Galoupiots	300€
- Aides à domicile Outarville	82€
- Association « Les Vignes d'Avaux »	100€
- France Alzheimer	61€
- Association P.G. C.A.T.M.	80€
- Mission Locale	177€

Madame le Maire précise le principe d'attribution d'une subvention aux associations à raison de 15 euros par charmontois mineur inscrit dans ces associations en précisant que cette participation est versée une fois par an et par enfant à l'association sous condition de réception d'un courrier motivé de son Président réalisant la demande en répertoriant expressément le ou les enfant(s) membre(s) résidant sur la Commune de Charmont-en-Beauce et produisant un bilan financier annuel associatif fixant les objectifs.

Le montant total budgétisé des subventions allouées est donc fixé à 1800€ et inscrit au compte 6574 du Budget Communal.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

## **D2021-19 : Approbation du Compte de Gestion 2020**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de recouvrement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

M. le Trésorier Payeur a normalement administré les finances de la commune de Charmont-en-Beauce.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

### **D2021-20 : Approbation du Compte Administratif 2020**

Madame Delphine PRUNET, Maire, s'étant retiré, Mme PION Gabrielle, deuxième adjointe au Maire, déléguée aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2020.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14.

**Vu** la Délibération D2020-15 du Conseil Municipal en date du 12 mars 2020 portant approbation du Compte Administratif 2019 ;

**Vu** la Délibération D2020-17 du Conseil Municipal en date du 12 mars 2020 relative au vote du Budget Primitif 2020 ;

**Vu** la Délibération D2020-36 du Conseil Municipal en date du 18 juin 2020 portant approbation du Compte Administratif 2019 ex CCAS de Charmont-en-Beauce ;

**Vu** la Délibération D2020-37 du Conseil Municipal en date du 18 juin 2020 portant Décision Modificative n°1 au Budget Primitif de la Commune de Charmont-en-Beauce prise au titre de diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2020 pour le budget principal pour des opérations de virements de crédits par intégration suite à la dissolution du CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2020, par délibération du 21 Novembre 2019, par lesquelles la trésorerie de Pithiviers a procédé aux écritures de dissolution en date du 09 juin 2020 ;

**Vu** la Délibération D2020-61 du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2020 portant Décision Modificative n°1 au Budget Primitif ordonnant diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2020 pour le budget principal afin de correspondre au Compte Administratif 2019 pour des opérations d'équilibre en dépenses d'investissement, virements de crédits.

**Il est exposé ce qui suit :**

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme PION Gabrielle vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :**

#### **Tel qu'inscrits au Compte Administratif :**

#### **FONCTIONNEMENT**

##### **Réalisations de l'exercice :**

Dépenses : 227 602,04€

Recettes : 316 826,55€

**Déficit reporté n-1** 3 339,50€

##### **Résultat cumulé :**

Dépenses : 230 941,54€

Recettes : 316 826,55€

## INVESTISSEMENT

### Réalisations de l'exercice :

Dépenses :	139 927,56€
Recettes :	215 945,87€
<b>Excédent reporté n-1</b>	<b>16 604,33€</b>
<b>Déficit reporté n-1</b>	<b>16 429,58€</b>
Reste à réaliser	0,00€

### Résultat cumulé :

Dépenses :	156 531,89€
Recettes :	232 550,20€

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

## D2021-21 : Affectation des résultats

Le Conseil Municipal se prononce sur l'affectation des résultats qui suivent :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	85 885,01
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>85 885,01</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	76 193,06
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>85 885,01</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>85 885,01</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

## D2021-22 : Vote du Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget Primitif 2021, en équilibre pour les deux sections en dépenses et en recettes.

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2021 du Budget Principal :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à :  
310 425,31€

- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à :  
148 947,66€

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

**Questions diverses :**

**-Point communautaire :**

Monsieur MALON, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente les décisions prises lors du Conseil Communautaire qui est disponible sur le site de la Communauté de Communes Plaine Nord Loiret ( <http://cc-plaine-nord-loiret.fr/ccpnl/les-publications/> ).

**-Organisation matérielle des Elections Départementales et Régionales 2021 :**

Madame le Maire déclare que les scrutins auront lieu le même jour et qu'un Décret sera publié fixant les dates des élections.

Madame le Maire rappelle la nécessité de la présence des conseillers pour assurer la bonne organisation des scrutins.

La séance est levée à 22h45.

En mairie,  
le 23/04/2021  
Le Maire, Delphine PRUNET

